

08
2017

R EPÈRES

Caractéristiques
des propriétaires occupants
éligibles au programme
«*Habiter Mieux*» en Ile-de-France.



Auteurs

Service des observatoires, des études et de l'évaluation



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

Auteurs :

Marion Le Carrer

Emmanuelle Pagès

Mathieu Anglard

En Île-de-France, près de 800 000 propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'Anah¹, et notamment aux aides pour la rénovation énergétique de leur logement². Ils se répartissent en deux catégories, selon leur niveau de ressources : ménages « très modestes » (TMO) ou ménages « modestes » (MO). **Près de 70% de ces propriétaires occupants sont considérés comme étant très modestes** et bénéficient d'un accompagnement financier plus important.

Ces deux catégories correspondent à des plafonds de ressources fixés chaque année pour l'Île-de-France d'une part et pour le reste du territoire français d'autre part, à partir des revenus fiscaux de référence indiqués sur les feuilles d'imposition.

L'objectif de cette étude est de mieux connaître les propriétaires occupants franciliens éligibles au programme Habiter Mieux, leur répartition géographique et leurs caractéristiques.

Cette étude apporte ainsi, dans un premier temps par thématique, des éléments de connaissance sur la localisation des PO Anah, sur les caractéristiques du logement qu'ils occupent (individuel ou collectif, époque de construction, surface), la taille de ces ménages, leurs ressources et leur âge.

Un focus est ensuite réalisé sur les PO Anah en copropriété.

Puis, une analyse par EPCI classifie ces territoires en fonction du profil des PO Anah qui y habitent et de leurs logements.

Enfin, la dernière partie montre dans quels cas et comment une approche infracommunale peut être envisagée pour connaître la répartition des ménages le plus finement possible.

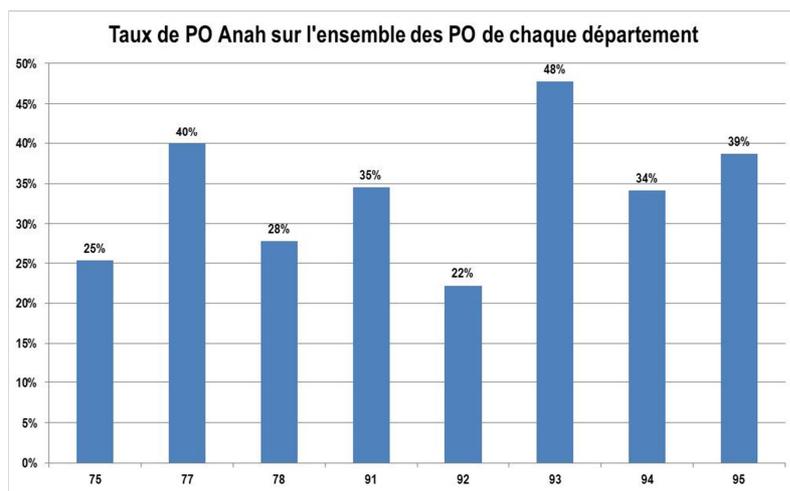
Données utilisées dans l'étude :

Filocom, millésime 2013 (volets 1 et 2) et 2015 (volet 3)

- les caractéristiques des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah

- les caractéristiques des ménages fiscaux par statut d'occupation

Données de cadrage : des PO Anah plus nombreux en grande couronne



Source : Filocom 2013 ; Traitement SOEE

Dépt	Nb total de PO du dépt	nb de TMO	% TMO / ensemble des PO
75	392 967	73 230	19%
77	328 757	87 595	27%
78	333 289	59 169	18%
91	292 719	64 908	22%
92	298 658	44 840	15%
93	236 721	83 087	35%
94	256 766	59 178	23%
95	255 030	66 700	26%

Dépt	nb de MO	% MO / ensemble des PO	Nb total de PO Anah	% PO Anah / ensemble des PO
75	26 539	7%	99 769	25%
77	43 689	13%	131 284	40%
78	33 673	10%	92 842	28%
91	36 092	12%	101 000	35%
92	21 476	7%	66 316	22%
93	29 926	13%	113 013	48%
94	28 349	11%	87 527	34%
95	31 899	13%	98 599	39%

¹ Nommés dans cette étude « PO Anah »

² Pour un logement de plus de 15 ans

La Seine-et-Marne est le département francilien qui compte le plus de PO éligibles Anah (131 000), devant la Seine-Saint-Denis et l'Essonne (plus de 100 000 PO éligibles chacun). Suivent Paris, le Val d'Oise, les Yvelines et le Val-de-Marne, chacun comptabilisant plus de 85 000 PO éligibles, et enfin les Hauts-de-Seine, département où le volume et la proportion de PO éligibles Anah sont les plus faibles (66 000 PO soit 22% des PO du département).

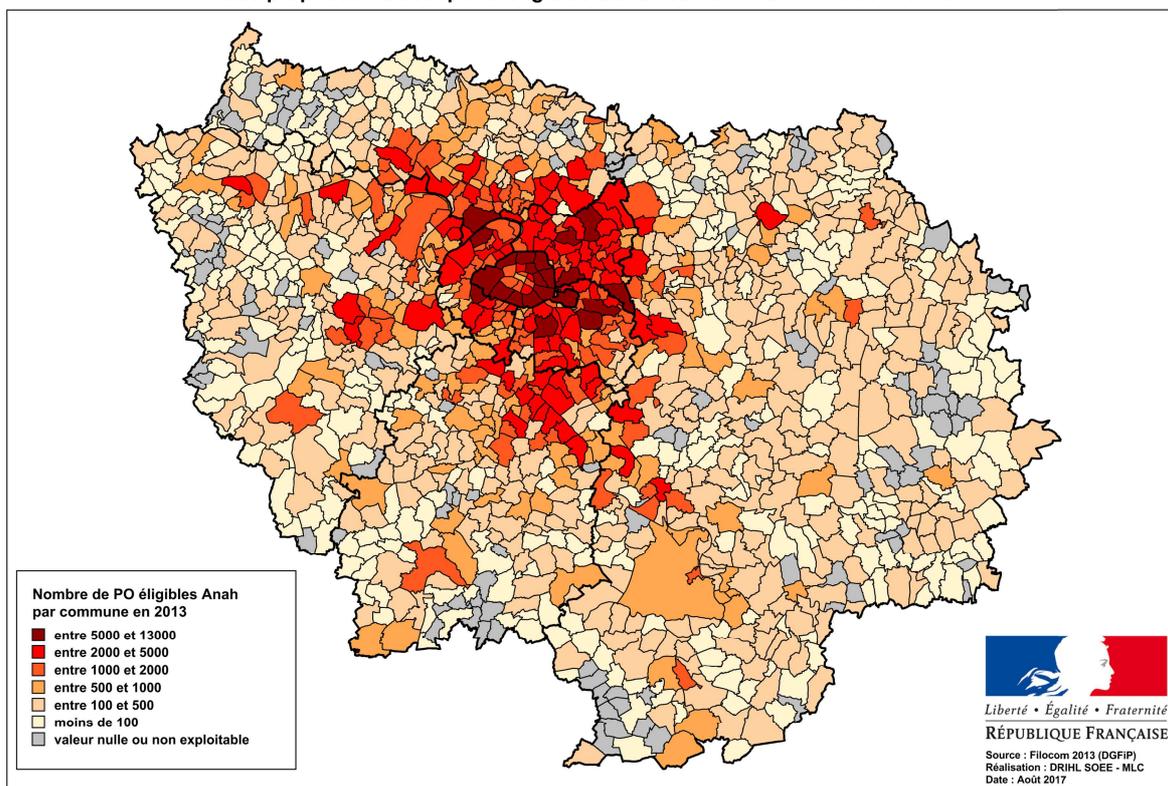
C'est en Seine-Saint-Denis que la proportion de PO Anah est la plus importante : près de 50% des PO du département sont en effet éligibles aux aides de l'Anah, et 35% d'entre eux font partie de la catégorie des TMO.

Globalement – et à l'exception de la Seine-Saint-Denis – c'est dans les départements de grande couronne que le volume et la part des PO éligibles Anah sont les plus élevés.

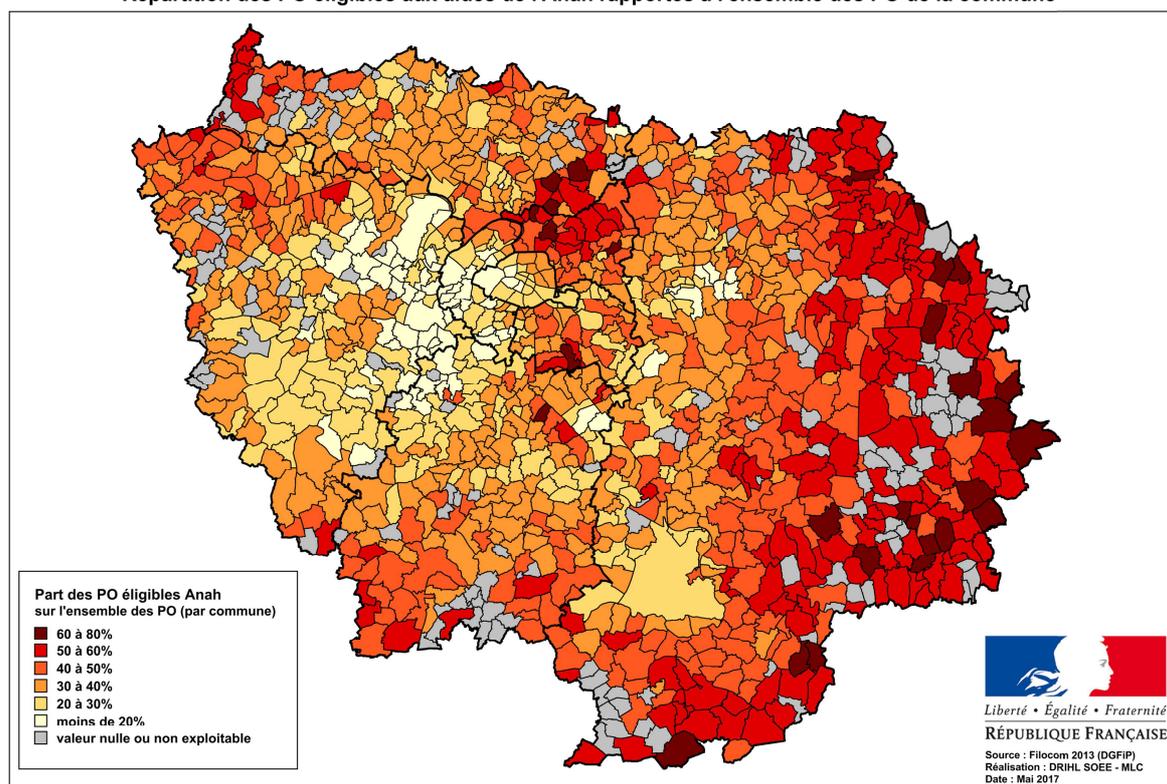
La carte ci-dessous du nombre de PO éligibles Anah par commune reflète principalement la concentration de population à l'échelle de l'Île-de-France ; le constat d'un nombre de PO Anah plus important en grande couronne est donc peu visible à travers cette carte.

Elle permet par contre d'identifier, pour chaque département, les communes qui comptent le plus grand nombre de PO Anah.

Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah en Île-de-France



Répartition des PO éligibles aux aides de l'Anah rapportés à l'ensemble des PO de la commune



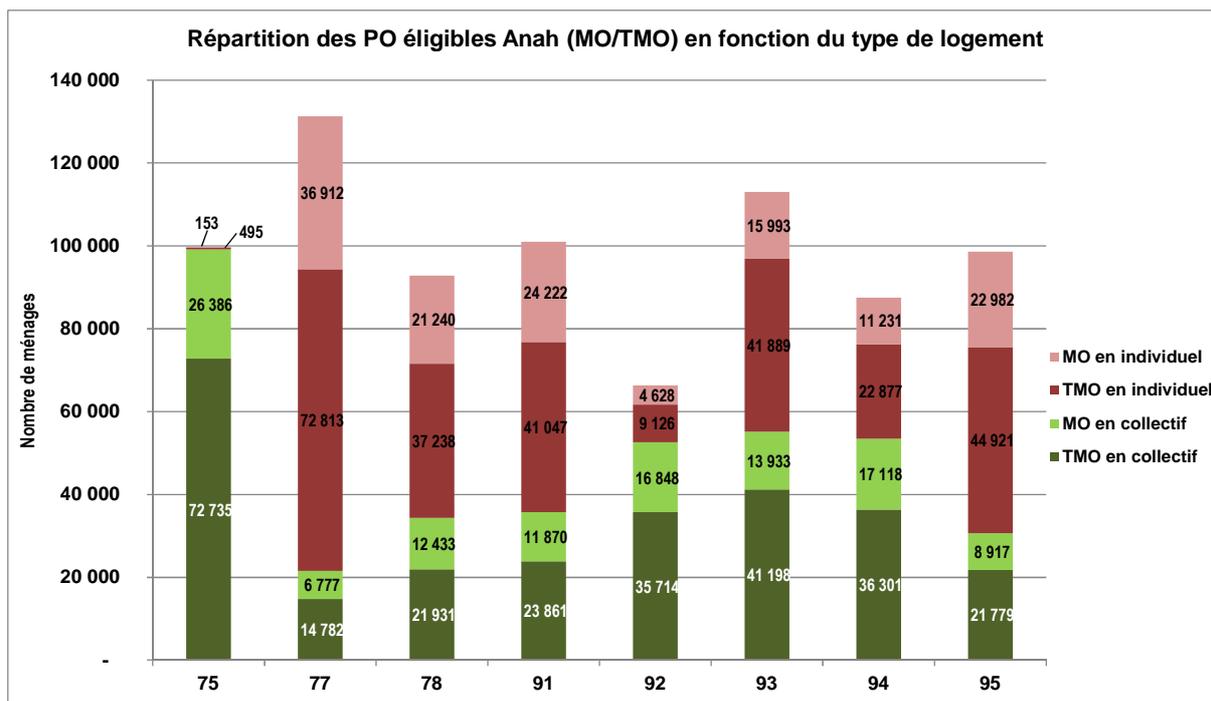
La carte ci-dessus de la part des PO Anah sur l'ensemble des PO à l'échelle communale apporte une vision différente et complémentaire de la carte précédente. On observe une part importante de PO éligibles aux aides de l'Anah dans la partie nord de la Seine-Saint-Denis / sud-est du Val d'Oise, mais aussi au sud du Val-de-Marne ainsi que dans les territoires périphériques de grande couronne, en particulier de la Seine-et-Marne. Dans ce dernier cas, les résultats sont néanmoins à nuancer du fait des volumes relativement faibles de ménages totaux.

14% des PO Anah sous le seuil de pauvreté

Près de 112 000 PO Anah vivent avec moins de 50% du revenu net médian annuel par UC. C'est à Paris que la part de PO Anah sous le seuil de pauvreté est la plus importante (23%) devant la Seine-Saint-Denis (19%) et les Hauts-de-Seine (16%).

Un peu plus d'un PO Anah sur deux réside en maison individuelle.

Assez logiquement, la typologie des logements (collectif/individuel) pouvant bénéficier du programme Habiter Mieux respecte la géographie francilienne de l'habitat. En grande couronne, le nombre de PO Anah habitant en maison individuelle est largement dominant (en particulier en Seine-et-Marne), tandis qu'en petite couronne c'est le logement collectif qui est le plus concerné. A l'exception de la Seine-Saint-Denis qui compte presque autant de PO éligibles en maison individuelle qu'en logement collectif.



Source : Filocom 2013 ; Traitement SOEE

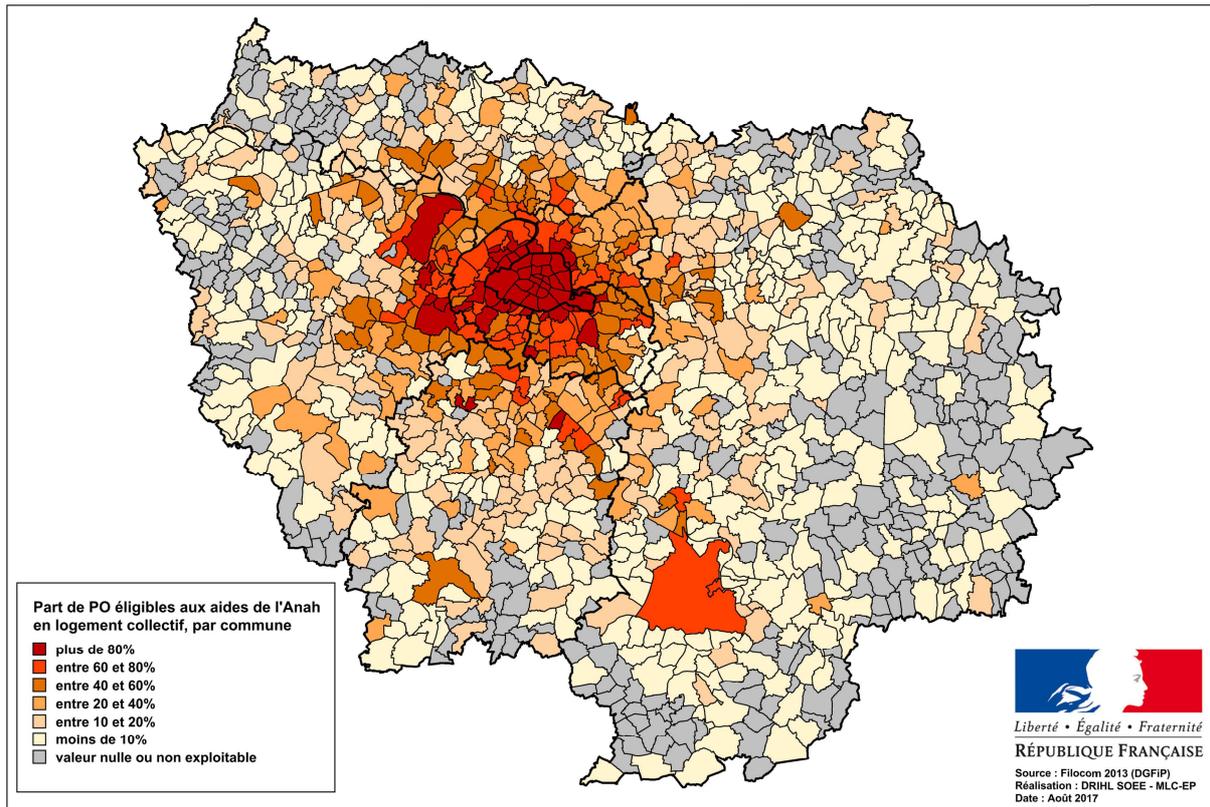
Comparaison entre la typologie de logement des PO Anah et de l'ensemble des PO

Dépt	Part de PO Anah en logement collectif	Part de logement collectif en propriété occupante (ens. des PO)	Part de PO Anah en maison individuelle	Part de maison individuelle en propriété occupante (ens. des PO)
75	99%	99%	1%	1%
77	16%	18%	84%	82%
78	37%	36%	63%	64%
91	35%	28%	65%	72%
92	79%	77%	21%	23%
93	49%	48%	51%	52%
94	61%	58%	39%	42%
95	31%	29%	69%	71%

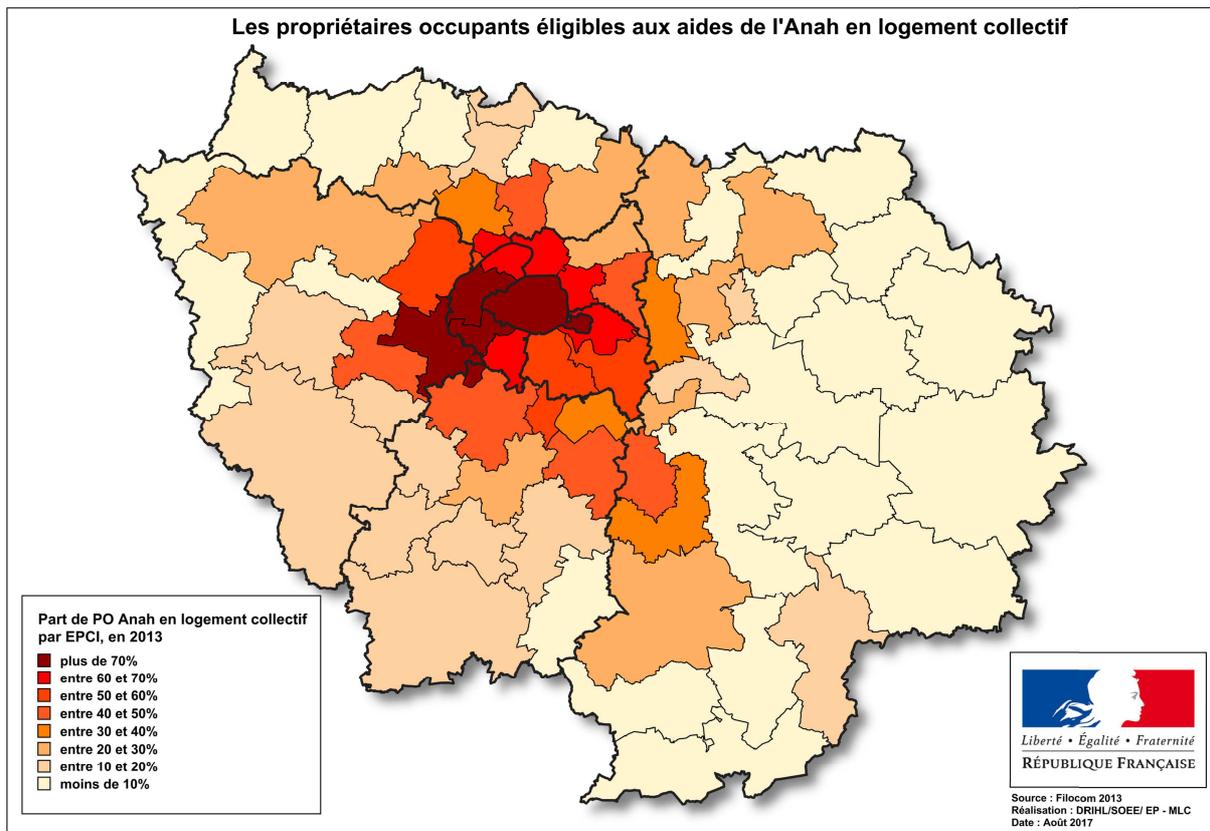
Source : Filocom 2013 ; Traitement SOEE

L'Essonne est le seul département dans lequel la part de PO éligibles aux aides de l'Anah dans le collectif est sensiblement plus importante que celle de l'ensemble des PO en logement collectif (35% contre 28%).

Les PO éligibles aux aides de l'Anah en logement collectif



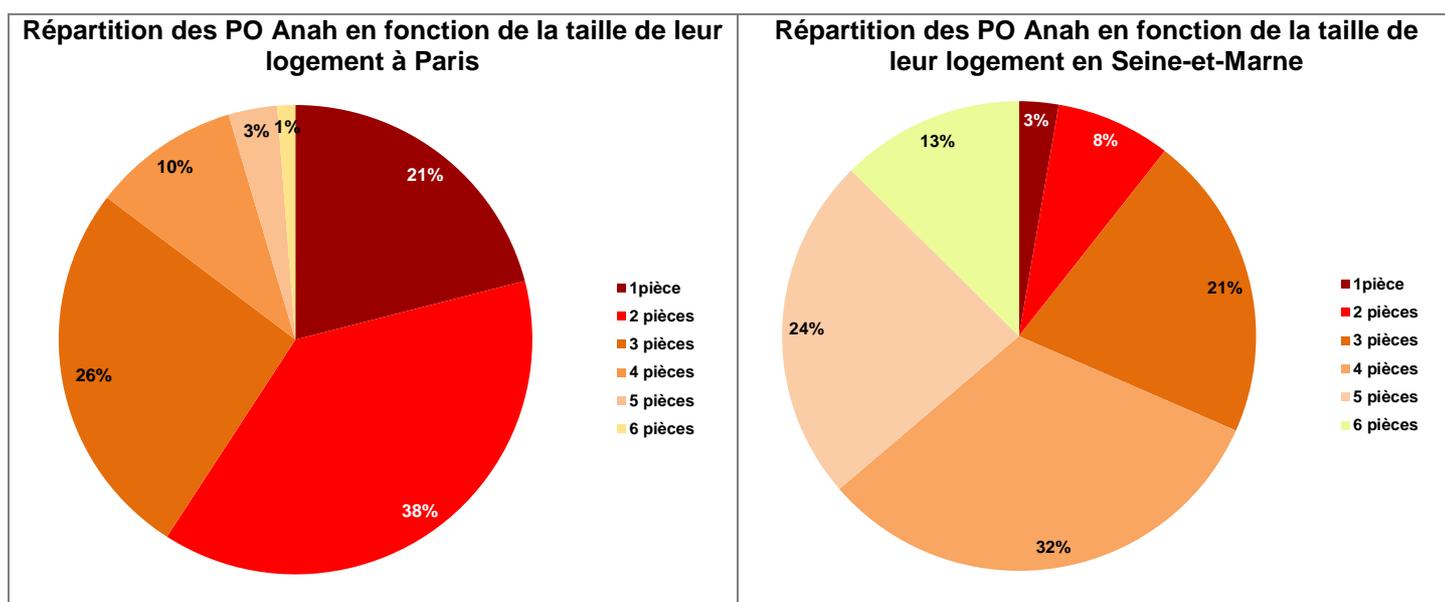
Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah en logement collectif



44% des PO Anah occupent un logement de plus de 75m²

Selon une étude de l'INSEE de janvier 2015³, les ménages en situation de vulnérabilité énergétique – c'est-à-dire ceux dont les dépenses énergétiques pour le chauffage, l'eau chaude et les abonnements dépassent 8% de leurs revenus – habitent surtout dans de grands logements : 83 % ont une habitation de 70 m² ou plus.

La répartition des types de logements occupés par des PO Anah suit, là encore, la structure du parc francilien. Paris est, sans surprise, le département dans lequel les PO Anah occupent les logements les plus petits (43m² de surface médiane pour les TMO). Suivent les Hauts-de-Seine (56m²) et le Val-de-Marne (64m²). La part des PO habitant dans des logements de grande taille (>70m²) est nettement plus importante en grande couronne, en particulier en Seine-et-Marne (84m²).



Source : Filocom 2013 ; Traitement SOEE

La taille moyenne des ménages (PO Anah) est légèrement inférieure à la moyenne de l'ensemble des PO (2,5 personnes pour les PO Anah contre 2,6 pour l'ensemble des PO).

Paris est le département dans lequel la taille moyenne des ménages est la plus faible (1,8 personne par logement pour les PO Anah contre 2 personnes pour l'ensemble des PO) tandis que le Val d'Oise est celui qui compte le plus de personnes par ménage (2,9 pour les PO Anah et 2,8 pour l'ensemble des PO).

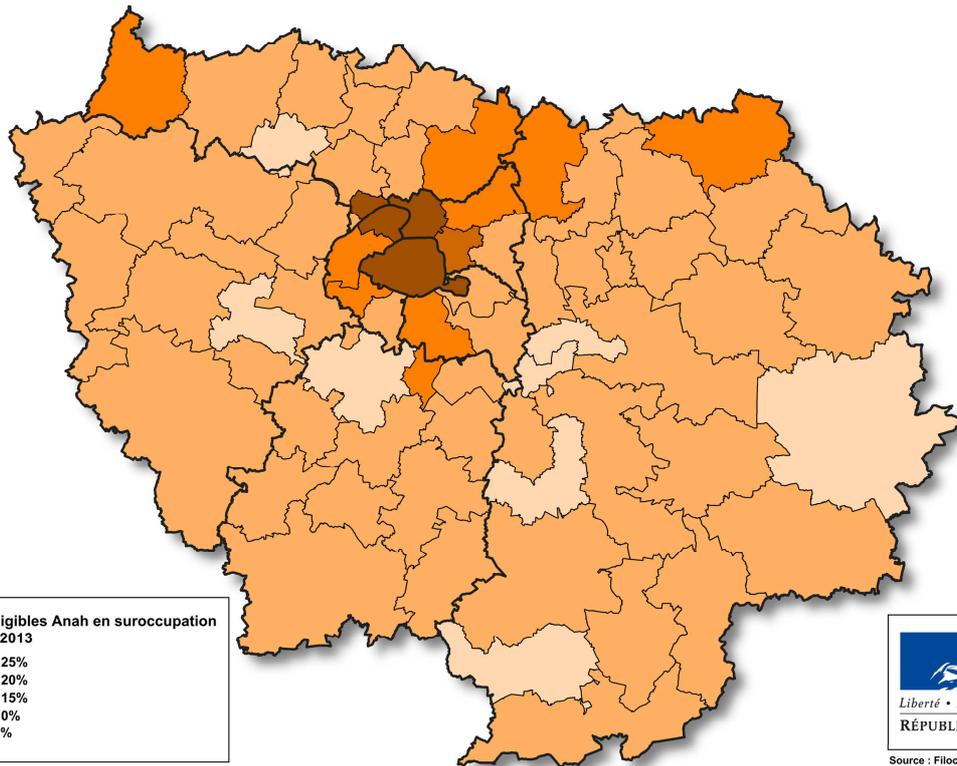
Bien que situé en petite couronne, le département de la Seine-Saint-Denis présente une taille de ménages équivalente à ceux observés en grande couronne. Au niveau régional, il se situe juste derrière le Val-d'Oise avec en moyenne 2,8 personnes par ménage pour les PO Anah.

10% des PO Anah sont en situation de suroccupation⁴, contre 4% en moyenne pour l'ensemble des PO franciliens. Paris est le département de loin le plus concerné par ce phénomène (21% de PO Anah en situation de suroccupation), suivi par la Seine-Saint-Denis (16%). La grande couronne est nettement moins concernée (3 à 8% de suroccupation selon les départements). Cependant, plusieurs EPCI de grande couronne, situés au nord de l'Île-de-France, se distinguent par des taux de suroccupation compris entre 10 et 15 % (voir carte ci-dessous).

³ INSEE Analyses Île-de-France n°10 – Janvier 2015 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285734>

⁴ Légère et lourde (source : Filocom 2013)

Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah en situation de suroccupation

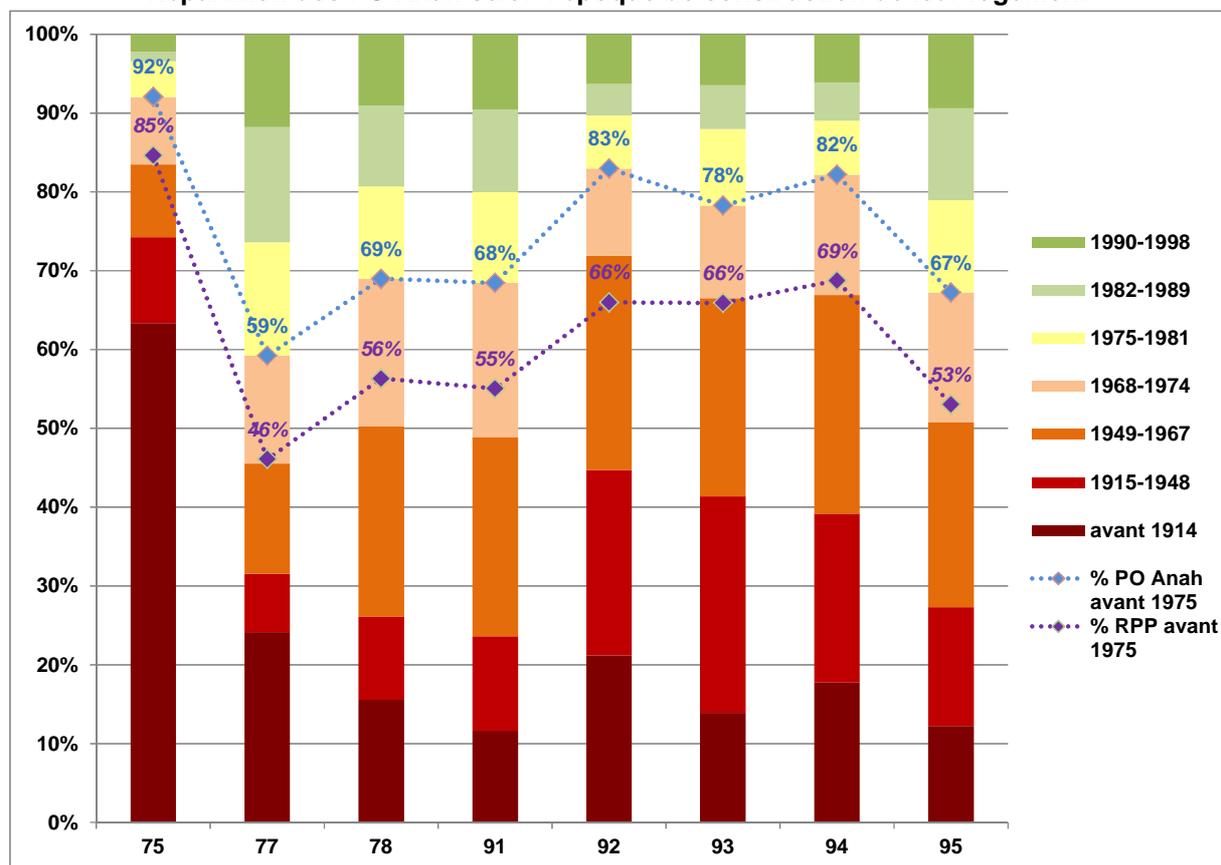


Source : Filocom 2013
Réalisation : DRIHL/SOEE/EP - MLC
Date : Août 2017

L'âge du parc : une approche du niveau de consommation énergétique des bâtiments

74% des PO Anah franciliens occupent un logement construit avant 1975, dont près de 40% avant 1949. 1975 est l'année de mise en œuvre de la première réglementation thermique, qui imposa un objectif de réduction de la consommation énergétique des bâtiments neufs de 25%. La majorité des bâtiments énergivores date donc d'avant 1975⁵.

Répartition des PO Anah selon l'époque de construction de leur logement



Source : Filocom 2013 ; Traitement SOEE

Répartition des PO Anah selon l'époque de construction de leur logement

Dépt	avant 1914	% avant 1914	1915-1948	% 1915-1948	1949-1967	% 1949-1967	1968-1974	% 1968-1974	% avant 1975	1975-1981	% 1975-1981	1982-1989	% 1982-1989	1990-1998	% 1990-1998
75	63 211	63%	10 850	11%	9 223	9%	8 555	9%	92%	4 514	5%	1 201	1%	2 215	2%
77	31 697	24%	9 728	7%	18 380	14%	17 931	14%	59%	18 856	14%	19 247	15%	15 445	12%
78	14 449	16%	9 786	11%	22 398	24%	17 404	19%	69%	10 877	12%	9 497	10%	8 431	9%
91	11 770	12%	12 079	12%	25 525	25%	19 757	20%	68%	11 698	12%	10 543	10%	9 628	10%
92	14 048	21%	15 606	24%	18 008	27%	7 358	11%	83%	4 455	7%	2 645	4%	4 196	6%
93	15 725	14%	30 993	27%	28 446	25%	13 286	12%	78%	10 954	10%	6 269	6%	7 340	6%
94	15 548	18%	18 732	21%	24 306	28%	13 332	15%	82%	5 983	7%	4 273	5%	5 353	6%
95	12 075	12%	14 866	15%	23 152	23%	16 199	16%	67%	11 543	12%	11 475	12%	9 289	9%
IDF	178 523	23%	122 640	16%	169 438	21%	113 822	14%	74%	78 880	10%	65 150	8%	61 897	8%

Source : Filocom 2013 – Traitement SOEE

⁵ L'INSEE estime que 90% des ménages habitant un logement construit avant 1975 sont en situation de vulnérabilité énergétique (Insee Analyses Île-de-France n°10 – Janvier 2015)

61% du parc d'avant 1949 occupé par des PO Anah est situé à Paris ou en petite couronne.

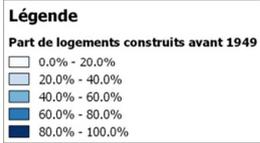
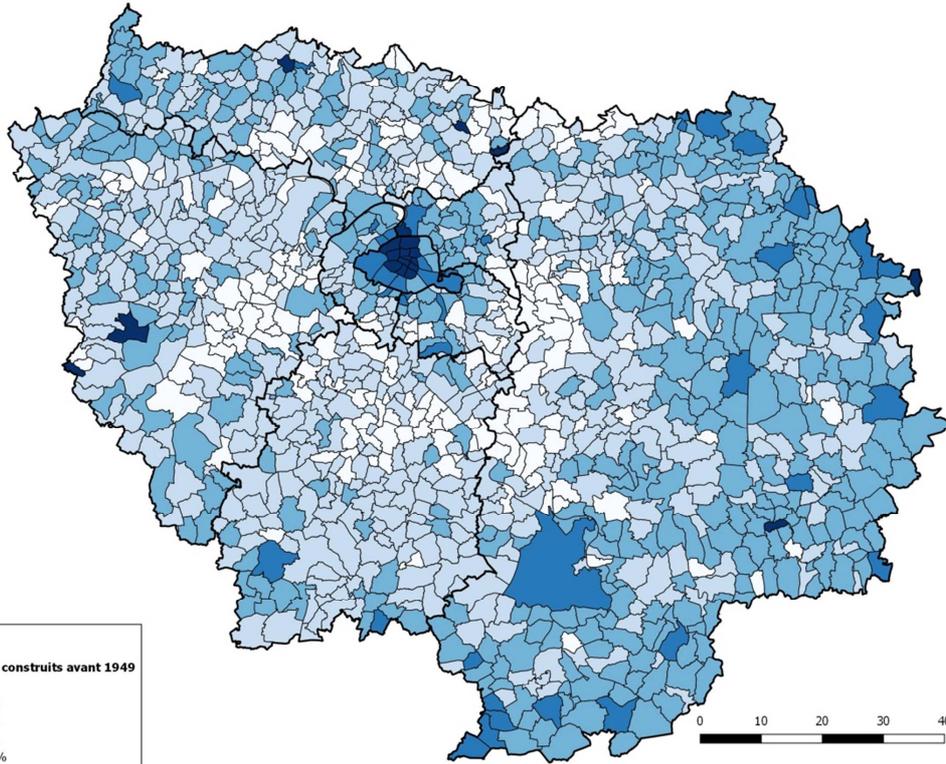
Paris se distingue des autres départements franciliens par le nombre très important de logements construits avant 1914. La répartition des PO Anah suit cette tendance avec plus de 60% d'entre eux occupant un logement construit avant cette date.

Les départements de grande couronne, du fait de la structuration de leur parc, comprennent une part plus réduite de PO Anah habitant dans un logement ancien. Le parc d'après-guerre – années 1960 surtout – est nettement plus représenté.

Les cartes p 10 et p 11 reflètent bien ces disparités territoriales.

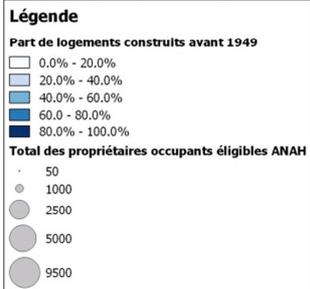
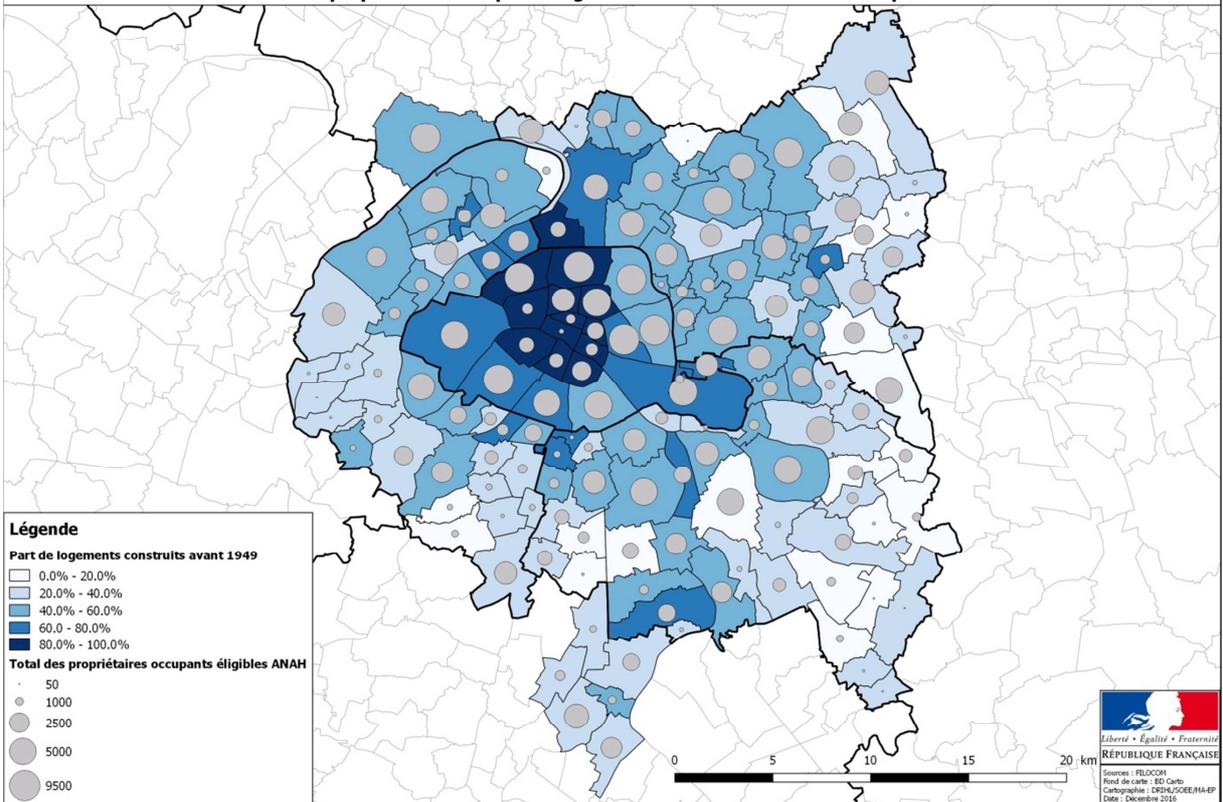
Les PO Anah habitent en tendance dans des logements plus anciens que le reste des PO. 74% des PO Anah résident ainsi dans un logement construit avant 1975 contre 63% pour l'ensemble des PO. Le parc d'avant 1949 est occupé par près de 40% des PO Anah, contre 33% pour l'ensemble des PO. **Les facteurs de précarité ont donc tendance à se cumuler : les PO à faibles ressources résidant dans des logements ayant davantage de risque d'être énergivores.**

Part des logements construits avant 1949 parmi ceux occupés par des propriétaires occupants éligibles ANAH



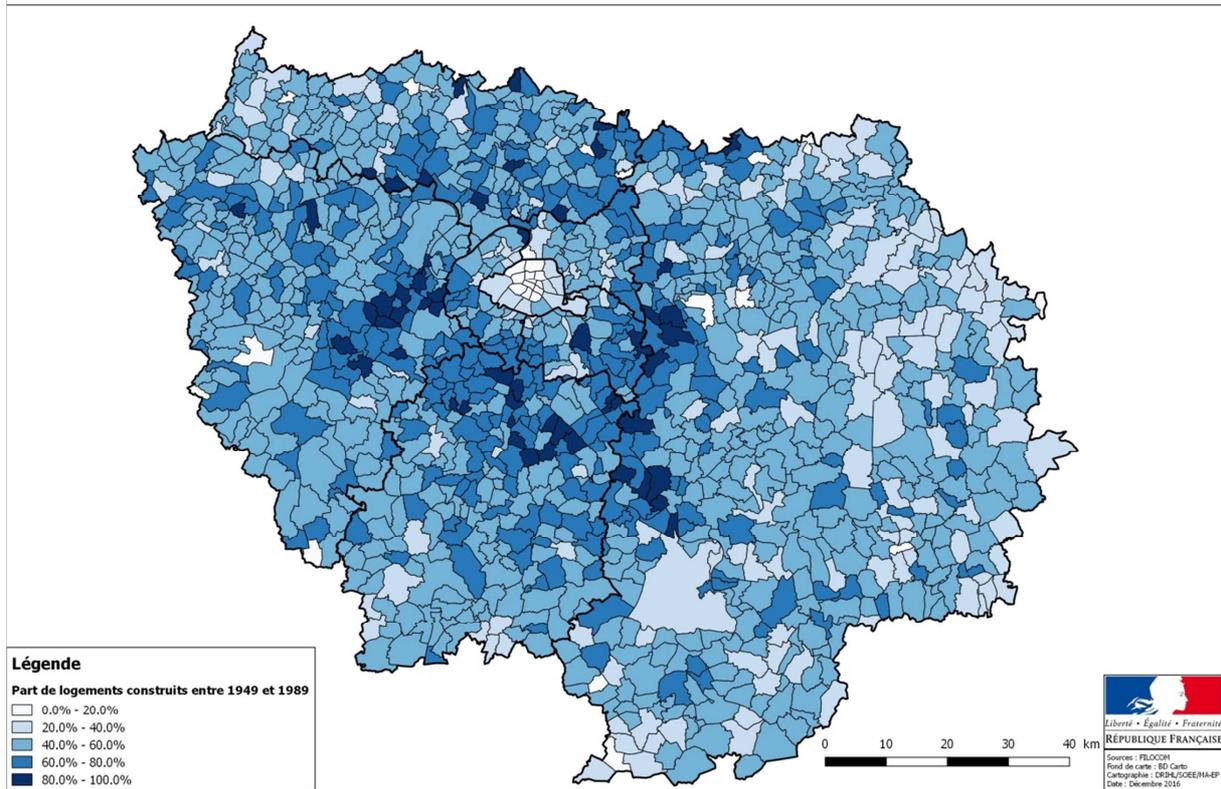
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Sources : FLOCOM
 Fond de carte : BD Cartho
 Cartographie : CRH/SCOE/HA-EP
 Date : Décembre 2016

Part des logements construits avant 1949 parmi ceux occupés par des propriétaires occupants éligibles ANAH à l'échelle de la métropole

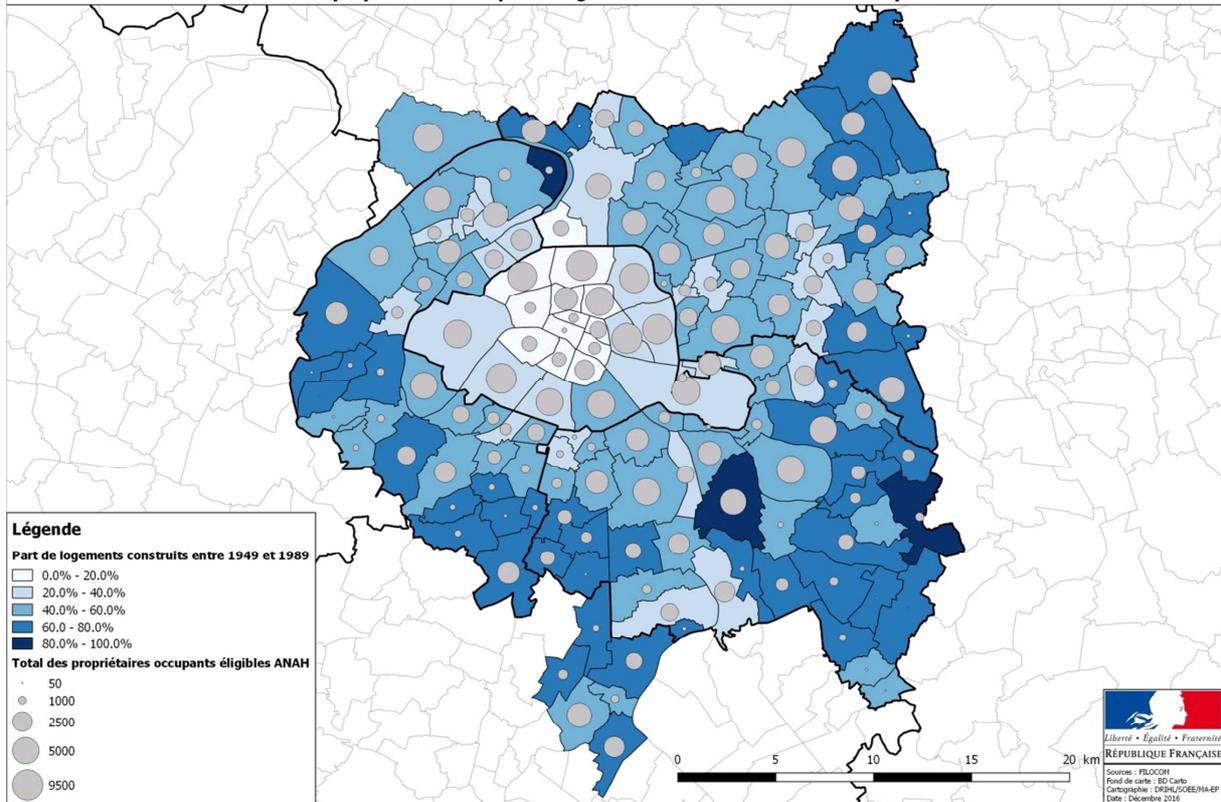


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Sources : FLOCOM
 Fond de carte : BD Cartho
 Cartographie : CRH/SCOE/HA-EP
 Date : Décembre 2016

Part des logements construits entre 1949 et 1989 parmi ceux occupés par des propriétaires occupants éligibles ANAH

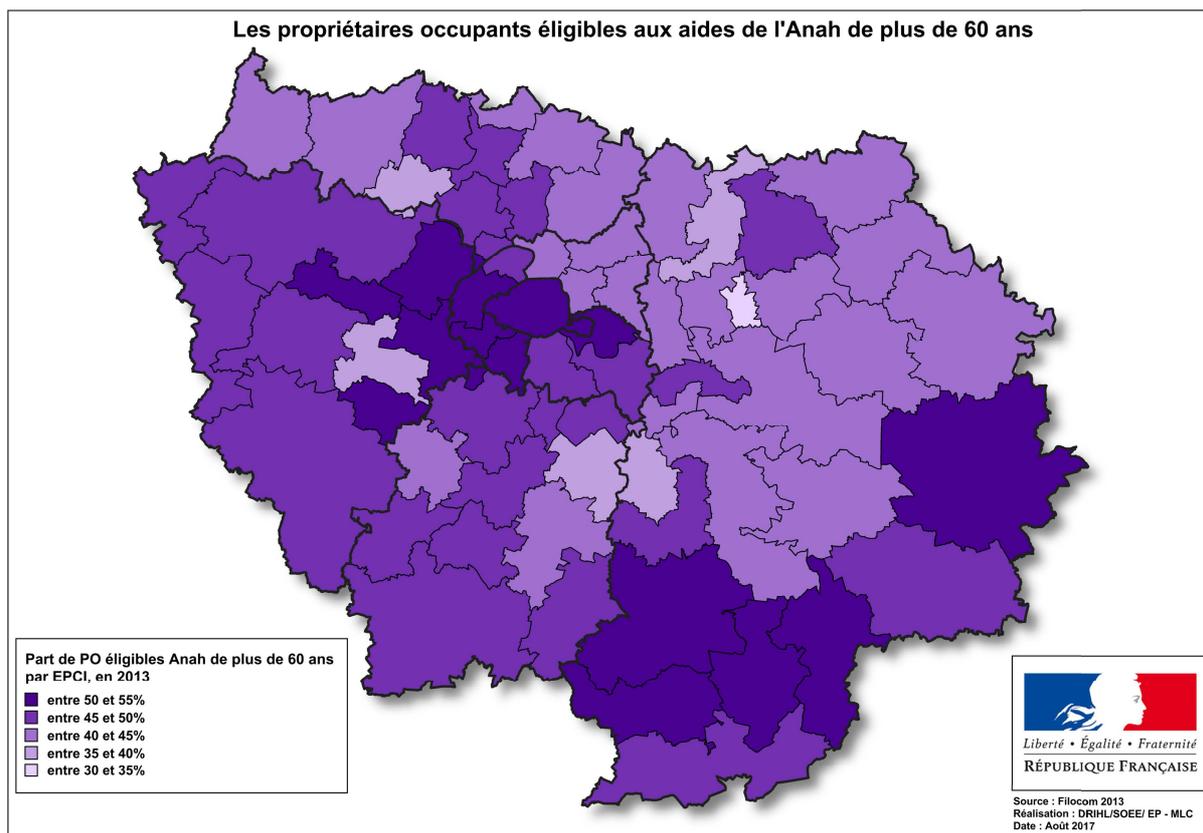


Part des logements construits entre 1949 et 1989 parmi ceux occupés par des propriétaires occupants éligibles ANAH à l'échelle de la métropole



Des PO Anah plus âgés que la moyenne

Les ménages âgés à faibles ressources représentent un réel enjeu en Île-de-France en matière de lutte contre la précarité énergétique. On compte en effet près d'un PO Anah francilien sur deux ayant plus de 60 ans (47% contre 43% pour l'ensemble des PO), ce taux variant sensiblement selon les départements. C'est à Paris que la part des PO Anah de plus de 60 ans est la plus élevée (54%), suivi des Hauts-de-Seine (52%) et du Val d'Oise (49,3%). Certains EPCI des Yvelines et de la Seine-et-Marne, où plus d'un PO Anah sur deux a plus de 60 ans, sont également particulièrement concernés (voir carte ci-dessous).



Si la tendance générale est au vieillissement de la population, celle-ci est plus accentuée encore chez les PO Anah, en particulier chez les TMO. Dans les Hauts-de-Seine, 52 % des PO Anah ont plus de 60 ans, alors que si l'on considère l'ensemble des PO des Hauts-de-Seine, ils sont 43 % à avoir plus de 60 ans, soit 9 points de moins.

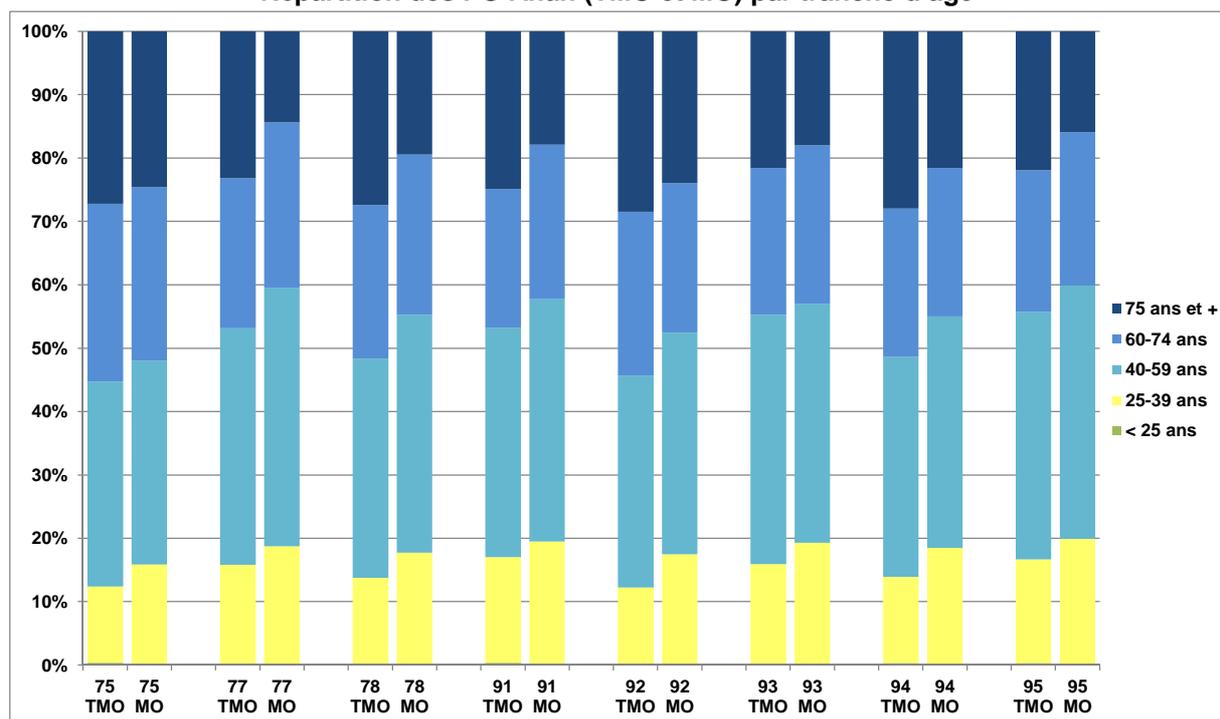
Par ailleurs, un peu plus d'un PO Anah sur cinq a plus de 75 ans (contre 17% en moyenne sur l'ensemble des PO). Pour ces PO âgés à faibles ressources, les problématiques d'adaptation du logement au vieillissement sont très prégnantes.

Avec près de 60 000 PO Anah de plus de 60 ans, la Seine-et-Marne est le département qui compte le plus de PO Anah âgés, devant Paris (54 000 PO), et la Seine-St-Denis (50 000 PO). C'est aussi la Seine-et-Marne qui compte le plus de PO de moins de 40 ans, mais dans une proportion nettement plus faible (22 000 PO). Elle est suivie par la Seine-Saint-Denis (19 000 PO).

Les PO très modestes sont légèrement plus âgés que les PO modestes : l'âge médian est de 56 ans pour les MO contre 59 pour les TMO. L'écart est le plus marqué dans les Yvelines (61 ans pour les TMO contre 56 ans pour les MO).

Les TMO de plus de 60 ans constituent par ailleurs le tiers des ménages éligibles Anah de la région.

Répartition des PO Anah (TMO et MO) par tranche d'âge



Dépt	<25 ans	%<25 ans	25-39 ans	%25-39 ans	40-59 ans	%40-59 ans	60-74 ans	%60-74 ans	>75 ans	%>75 ans
75	294	0,3%	12 978	13%	32 176	32%	27 767	28%	26 420	26%
77	326	0,2%	21 698	17%	50 537	38%	32 109	24%	26 564	20%
78	203	0,2%	13 911	15%	33 100	36%	22 810	25%	22 776	25%
91	316	0,3%	17 776	18%	37 273	37%	22 954	23%	22 619	22%
92	133	0,2%	9 099	14%	22 482	34%	16 643	25%	17 889	27%
93	262	0,2%	18 717	17%	43 958	39%	26 674	24%	23 271	21%
94	220	0,3%	13 229	15%	30 880	35%	20 504	23%	22 650	26%
95	257	0,3%	17 218	17%	38 770	39%	22 600	23%	19 694	20%

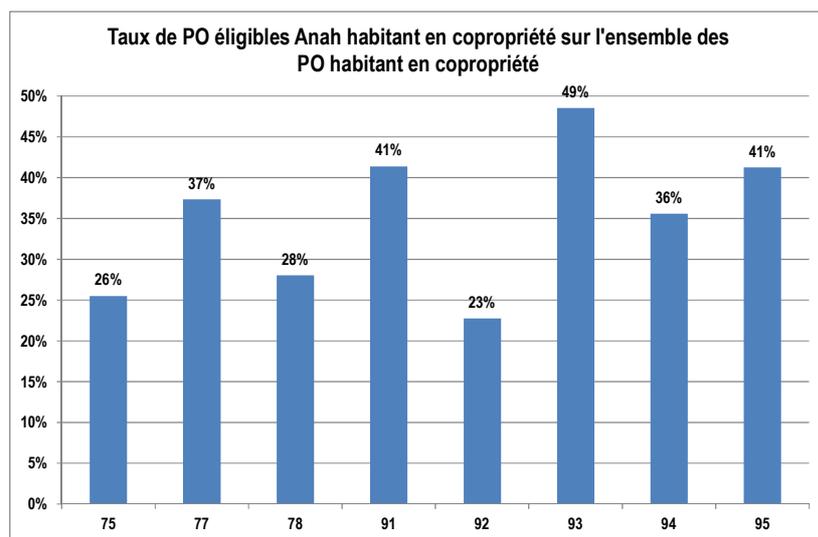
Source : Filocom 2013 ; Traitement SOEE

Focus : les PO Anah en copropriété

Les 2/3 des PO Anah habitant en copropriété se situent à Paris ou en petite couronne.

La proportion de PO Anah en copropriété est particulièrement importante à Paris (99%) et dans les Hauts-de-Seine (80%). En Seine-Saint-Denis, à peine plus d'un PO Anah sur deux réside en copropriété, même si en volume, cela représente tout de même près de 60 000 PO.

La grande couronne comporte en revanche beaucoup moins de copropriétés et de PO Anah habitant ce type de logement. La Seine-et-Marne est le département le moins concerné, avec seulement 20% de PO Anah résidant en copropriété.



Source : Filocom 2013 ; Traitement SOEE

Si l'on rapporte ces données – concernant uniquement les PO Anah – à l'ensemble des PO résidant en copropriété en Île-de-France, le chiffre de la Seine-Saint-Denis est à noter.

Près d'un PO sur deux en copropriété dans ce département est en effet éligible aux aides de l'Anah au vu de ses niveaux de revenus. La problématique des copropriétés dégradées est par ailleurs très présente dans ce département.

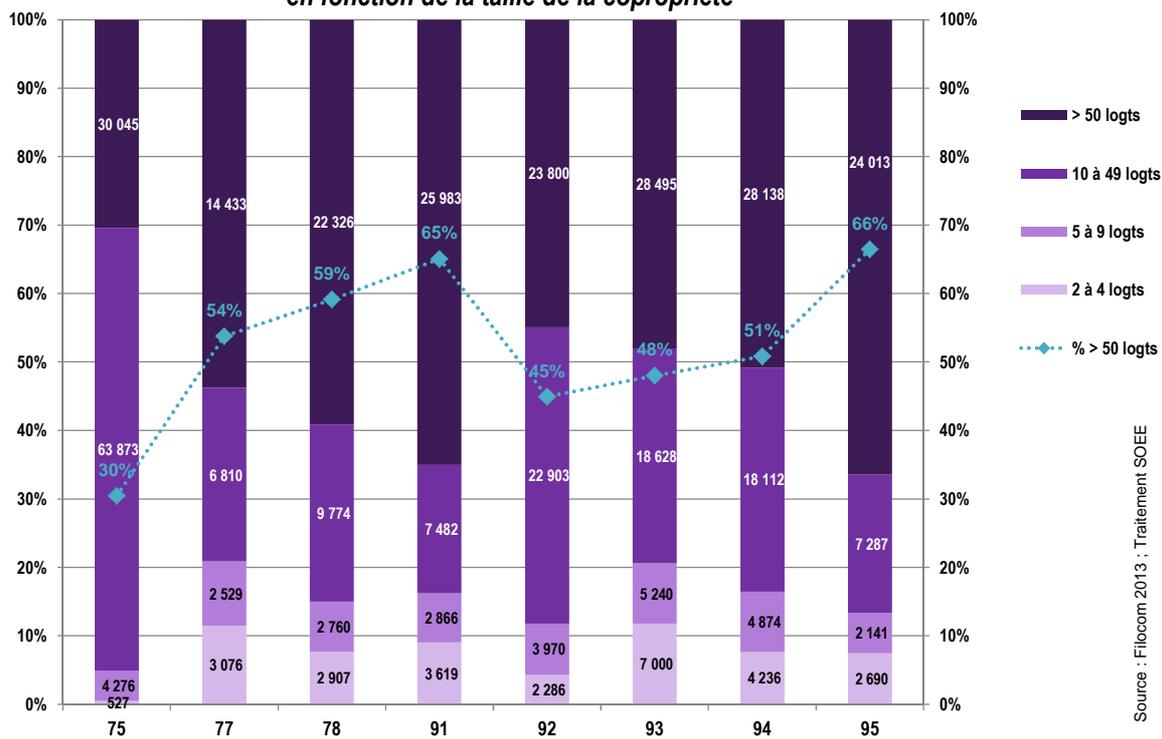
Le Val d'Oise et l'Essonne sont également très concernés avec plus de 40% des PO en copropriété du département qui sont sous les plafonds de ressources modestes ou très modestes.

L'analyse de la taille des copropriétés dans lesquelles habitent les PO Anah est également intéressante, car intervenir sur des copropriétés et *a fortiori* sur des copropriétés de grande taille peut être un facteur de complexité dans le cadre des démarches de travaux.

C'est à Paris que l'on dénombre le plus de PO Anah habitant dans une copropriété de plus de 50 logements (plus de 30 000 PO concernés).

Suivent la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne avec un peu moins de 30 000 PO chacun en copropriété de plus de 50 logements. Les Hauts-de-Seine n'arrivent qu'en 6^{ème} position (24 000 PO). La Grande couronne comporte nettement moins de PO Anah en grande copropriété, en particulier la Seine-et-Marne (14 000 PO). En proportion, c'est le Val d'Oise qui compte le plus de PO résidant dans de grandes copropriétés (66% > 50 logements).

Répartition des PO Anah habitant en copropriété en fonction de la taille de la copropriété



Source : Filocom 2013 ; Traitement SOEE

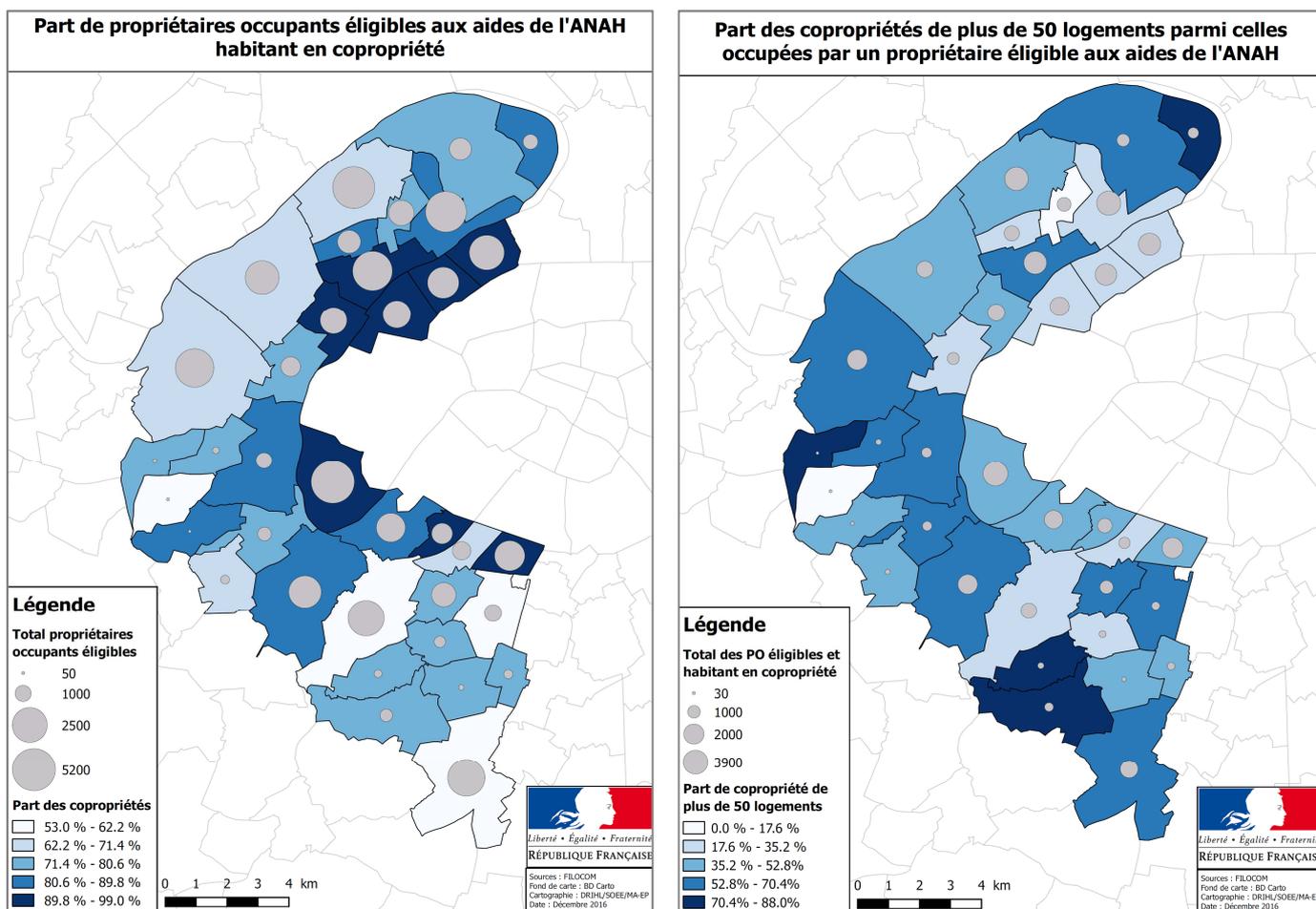
L'exemple des Hauts-de-Seine

Au sein d'un même département (voir d'un même EPCI), la situation peut être très contrastée d'une commune à l'autre sur la question des PO Anah habitant en copropriété. Les cartes ci-dessous permettent de l'illustrer sur le département des Hauts-de-Seine.

La carte de gauche qui représente la part de PO Anah habitant en copropriété par commune montre que dans presque toutes les communes limitrophes de Paris, la quasi-totalité des PO Anah habitent en copropriété. Dans certaines communes voisines, en particulier celles du sud des Hauts-de-Seine, la part de PO Anah en copropriété passe de plus de neuf sur dix à moins de six sur dix.

La carte de droite indique quant à elle la part des copropriétés de plus de 50 logements parmi celles occupées par des PO Anah. Dans les communes limitrophes de Paris, cette part est relativement faible (comprise entre 18 et 53 %). Elle est souvent plus élevée dans les communes de l'ouest ou du sud des Hauts-de-Seine, où elle atteint dans certaines communes 88 %.

Ces cartes illustrent l'intérêt, pour repérer les copropriétés qui peuvent être concernées par le programme « Habiter mieux », de descendre à une échelle d'analyse fine, au moins communale.

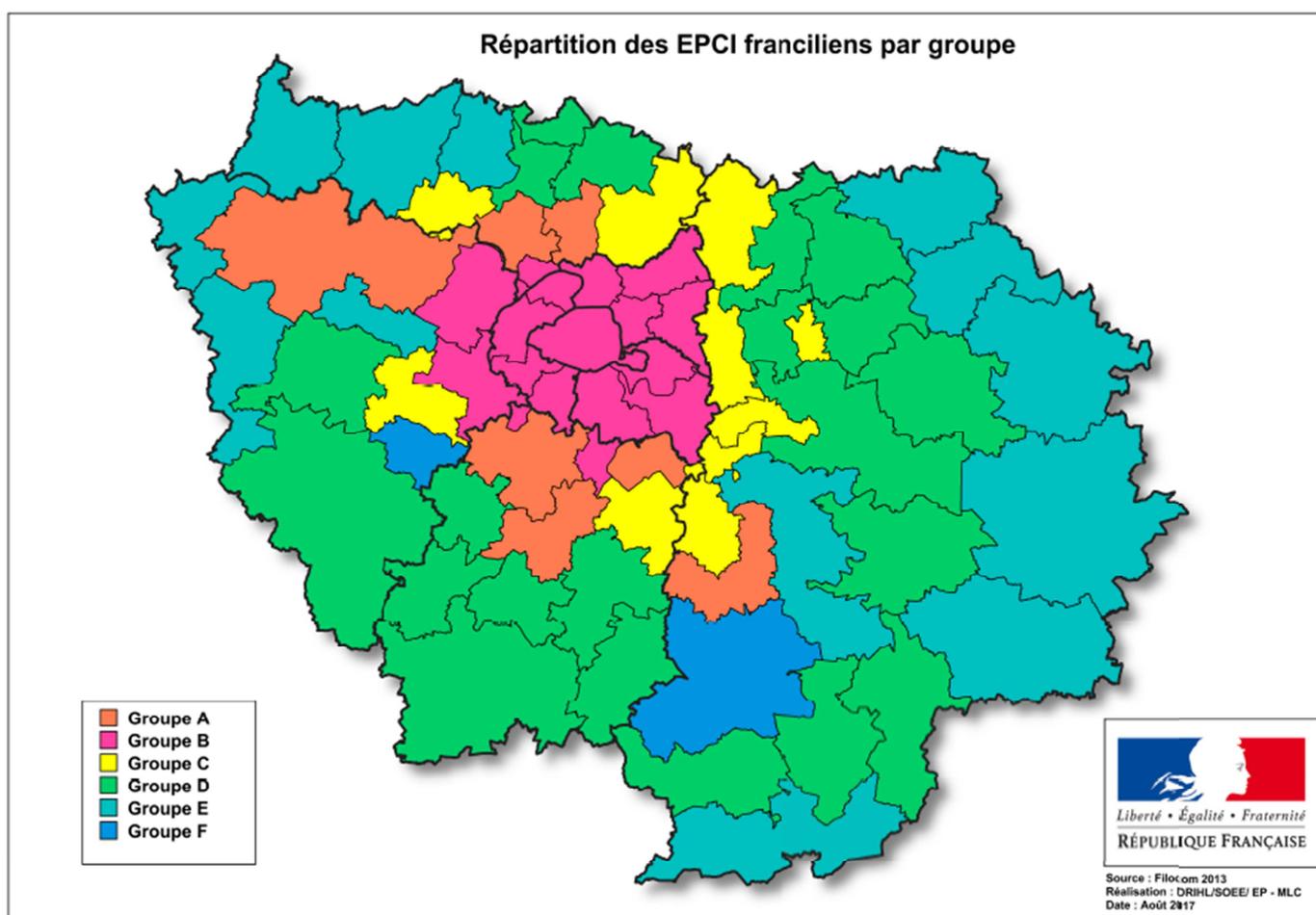


Classification des EPCI franciliens en fonction des caractéristiques des PO Anah

Une analyse multivariée a été réalisée afin d'identifier, au sein des EPCI franciliens, des « groupes » au sein desquels les caractéristiques des PO Anah et des logements qu'ils occupent sont proches. Pour cette analyse, de nombreuses variables disponibles dans Filocom 2013 sur les PO Anah ont été prises en compte :

- pour les logements : répartition collectif / individuel, époque de construction des logements, surface habitable, nombre de pièces,...
- pour les ménages : âge de la personne de référence, taille du ménage, nombre d'enfants, suroccupation légère ou lourde, revenus en fonction du seuil de pauvreté,...

Cette analyse donne les résultats suivants :



- **Groupe A :**
 - logements des PO Anah fréquemment construits entre 1949 et 1967 ;
 - logements pour la plupart collectifs ;
 - surface souvent comprise entre 55 et 74 m².

Il comporte notamment des Communautés d'agglomération ou urbaine de Grande couronne : CU Grand Paris Seine et Oise, CA Cœur d'Essonne Agglomération, CA Communauté Paris-Saclay, CA Melun Val de Seine, CA Plaine Vallée, CA Val d'Yerres Val de Seine, CA Val Parisis.

- **Groupe B :**
 - ménages PO Anah de petite taille (une ou deux personnes), sans enfants ;
 - part élevée de ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans ;
 - logements anciens, construits avant 1949 (forte représentation des périodes avant 1914 et 1915 – 1948).

Figurent dans ce groupe la Métropole du Grand Paris, la CA Saint Germain Boucles de Seine et la CA Versailles Grand Parc (C.A.V.G.P.).

- **Groupe C :**
 - ménages de grande taille, part particulièrement élevée de ménages très modestes de cinq ou six personnes ;
 - âge de la personne de référence compris entre 25 et 59 ans ;
 - part importante de logements construits entre 1968 et 1974 ;
 - surface fréquemment comprise entre 75 et 94 m².

Les EPCI qui constituent ce groupe sont souvent des villes nouvelles, ainsi que deux Communautés de communes : CA de Cergy-Pontoise, CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, CA Paris - Vallée de la Marne, CA Roissy Pays de France, CA Saint Quentin en Yvelines, CA Val d'Europe Agglomération, CC les Portes Briardes Entre Villes et Forêts et CC l'Orée de la Brie.

- **Groupe D :**
 - ménages de taille intermédiaire (trois personnes le plus souvent), fréquemment avec des enfants de moins de six ans ;
 - familles monoparentales parmi les PO Anah très modestes plus fréquentes qu'ailleurs ;
 - part élevée de logements construits entre 1975 et 1981.

Ce groupe réunit de nombreux EPCI, principalement des Communautés de commune de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

- **Groupe E :** constitué d'EPCI dont les caractéristiques des PO Anah et de leurs logements sont relativement proches de celles du groupe D. Ces EPCI se distinguent cependant par :
 - une part plus élevée de PO Anah occupant une maison individuelle ;
 - un nombre important de ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans, ou entre 60 et 74 ans ;
 - des situations de suroccupation, lourde ou légère, plus fréquentes.

Les EPCI appartenant à ce groupe sont nombreux également, et souvent situés sur les franges de l'Île-de-France.

- **Groupe F :** peu différencié du groupe E, mais certains éléments le rapprochent du groupe B, notamment :
 - ménages plus souvent âgés, avec une part de plus de 75 ans élevée ;
 - logements de petite taille.

La CA du Pays de Fontainebleau et la CC de la Haute Vallée de Chevreuse constituent ce groupe.

Localisation fine des PO Anah : analyse à l'échelle infracommunale

Les données disponibles au sujet des PO Anah peuvent également permettre d'améliorer la connaissance de leur répartition à l'échelle infracommunale. Des informations sont en effet mobilisables à l'échelle de la section cadastrale.

Cet aspect est intéressant notamment pour mieux cibler certaines actions localisées sur le programme « Habiter mieux », par exemple la distribution de prospectus dans les boîtes aux lettres, pour les collectivités qui souhaiteraient les mettre en place.

Cependant, l'intérêt de cette analyse sur un territoire donné dépend fortement du nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah présents sur ce territoire. En effet, sur un territoire où ce nombre est faible, l'étude des données à l'échelle de la section cadastrale sera peu éclairante car ces données seront fortement secrétisées.

L'objectif de cette partie est de présenter, à travers quelques illustrations de cas, l'utilisation qui peut être faite des données infracommunales sur les PO éligibles Anah. Sont utilisées ici les données du millésime 2015 de Filocom.

- **Cas 1 : La commune d'Argenteuil**

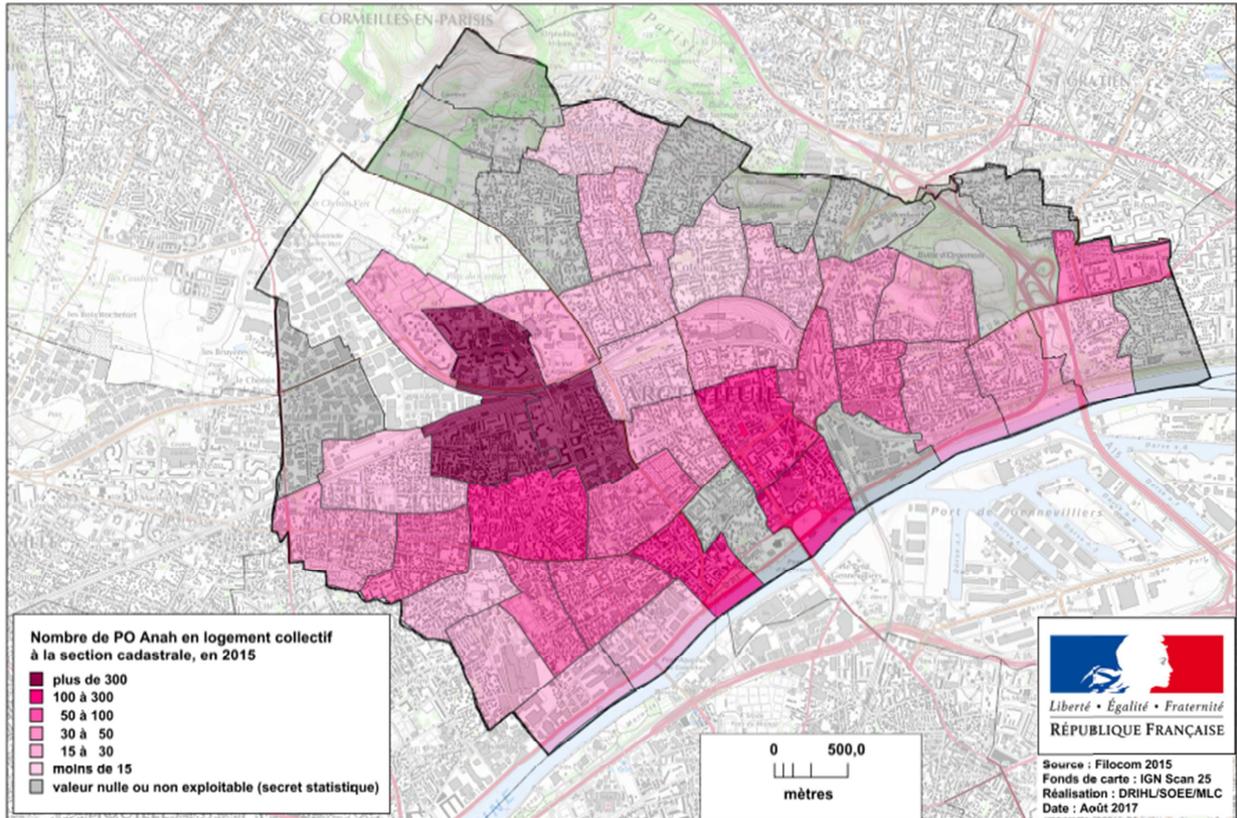
Argenteuil a un volume de PO Anah très élevé (supérieur à 5 000 ; voir carte du nombre de PO Anah p 2) : c'est en effet à la fois une commune très peuplée et une commune où la part de PO Anah par rapport à l'ensemble des ménages est importante.

La cartographie du nombre de PO Anah à la section cadastrale, en logement collectif d'une part et en logement individuel d'autre part, est informative. Elle permet de localiser certaines sections cadastrales où ce nombre est particulièrement élevé ; plus de 200 PO Anah en maison individuelle pour certaines sections cadastrales, et plus de 300 PO Anah en logement collectif pour d'autres.

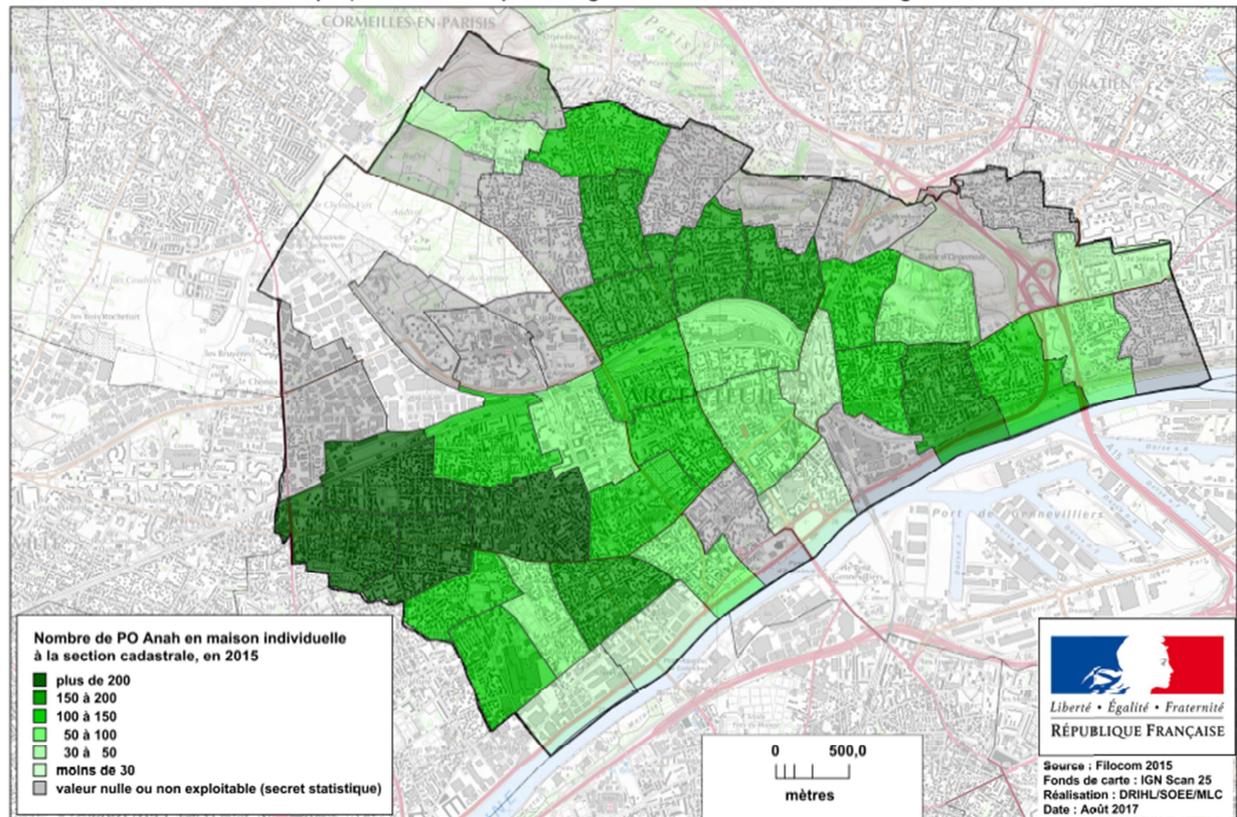
Grâce à cette localisation, il est possible de faire de l'information ciblée sur le programme « Habiter mieux », et adaptée aux habitants du type de logement le plus représenté sur la section cadastrale : changement de chaudière pour les propriétaires de maison individuelle par exemple.

La première des cartes ci-dessous, avec un camaïeu de rose, représente le nombre de PO Anah en logement collectif. La deuxième, avec un camaïeu de vert, le nombre de PO Anah en maison individuelle.

Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah à Argenteuil en 2015



Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah à Argenteuil en 2015

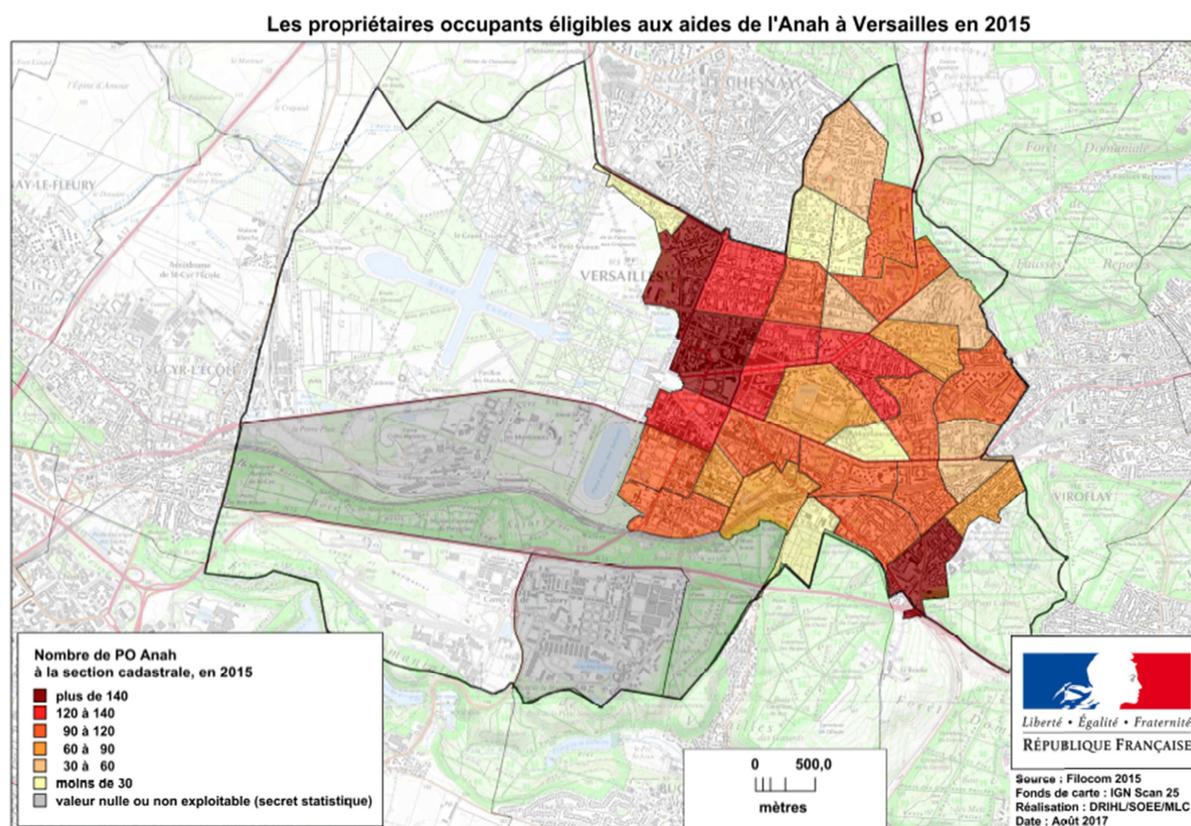


- **Cas 2 : La commune de Versailles**

Sur la commune de Versailles, le nombre de PO Anah est intermédiaire (compris entre 2 000 et 5 000 ; voir carte du nombre de PO Anah p 2); Versailles est une commune très peuplée, mais où la part de PO Anah par rapport à l'ensemble des ménages est faible.

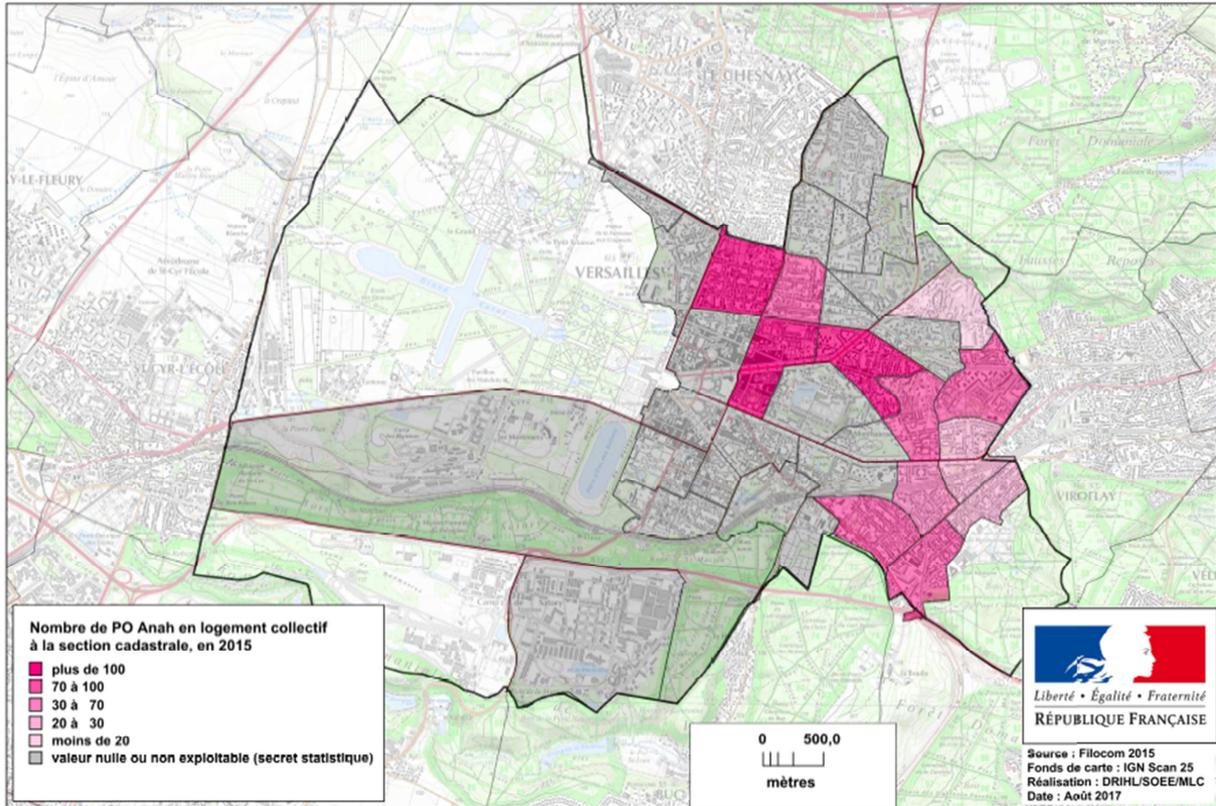
Sur cette commune, il peut être plus pertinent de représenter le nombre total de PO Anah que de distinguer le nombre de PO Anah en logement collectif et le nombre de PO Anah en maison individuelle ; en effet, cela permet de limiter le nombre de sections cadastrales où les données ne sont pas exploitables en raison du secret⁶.

La première des cartes ci-dessous représente le nombre total de PO Anah. La deuxième, avec un camaïeu de rose, le nombre de PO Anah en logement collectif. La troisième, avec un camaïeu de vert, le nombre de PO Anah en maison individuelle.

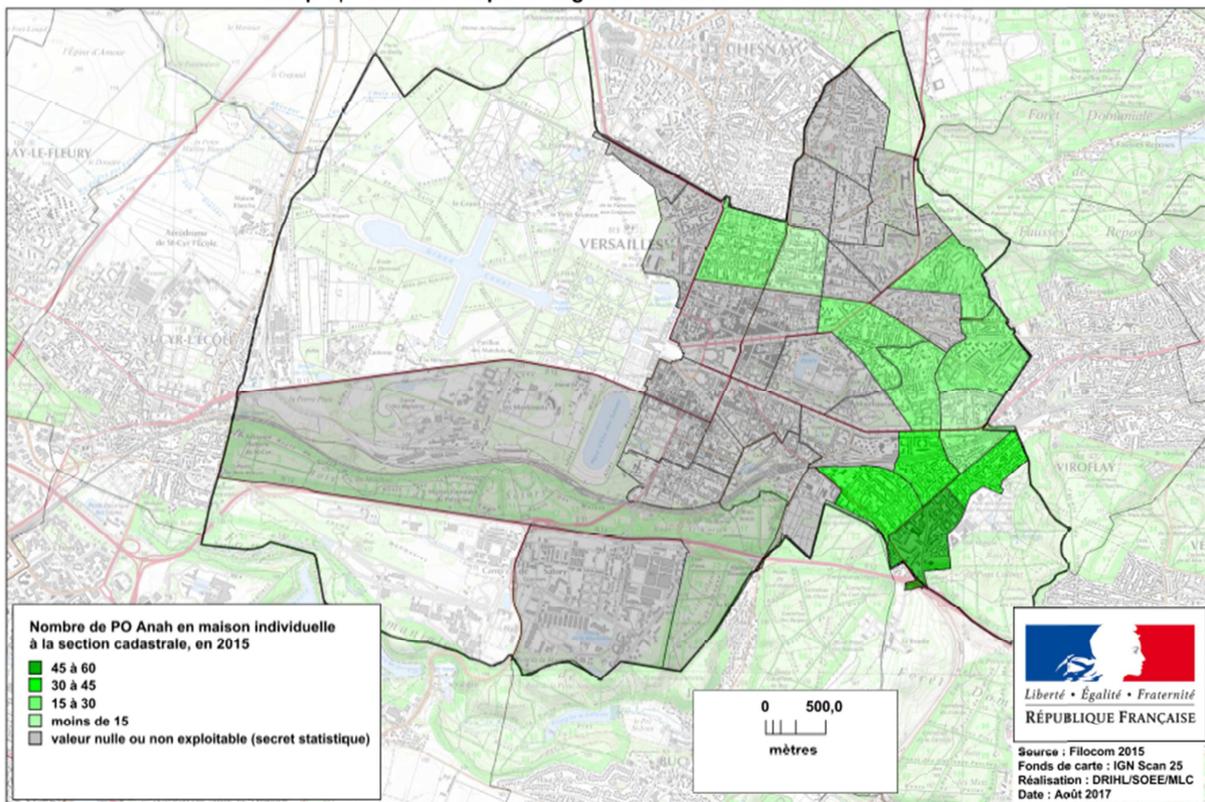


⁶ L'exploitation de la base Filocom est soumise au respect de règles de secret, fixant qu'aucune valeur publiée ne peut porter sur moins de 11 unités statistiques – ici, moins de 11 ménages propriétaires occupants – (secret direct) et celles permettant de déduire leur contenu (secret induit).

Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah à Versailles en 2015



Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah à Versailles en 2015

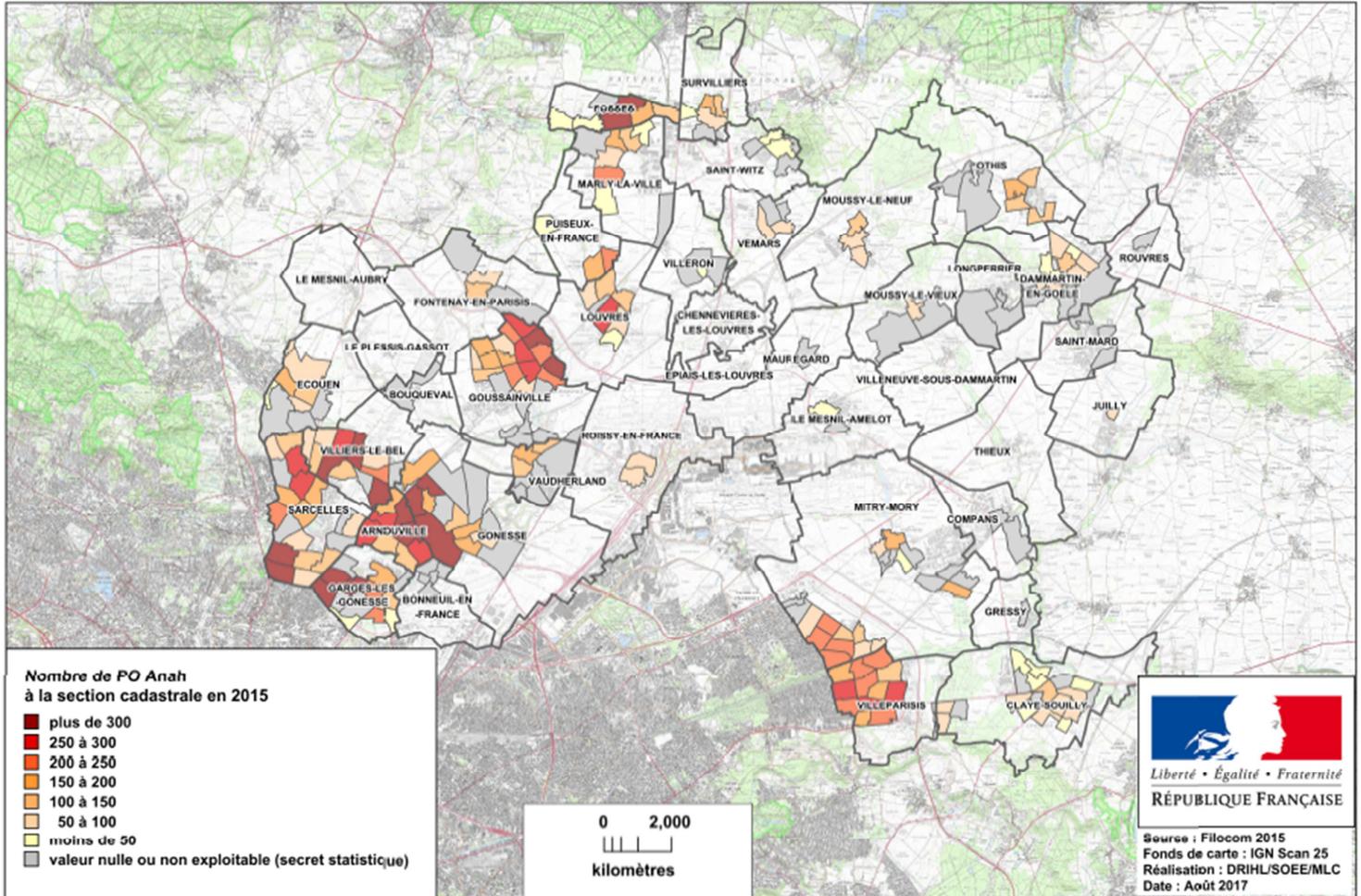


- **Cas 3 : La Communauté d'agglomération de Roissy en France**

La Communauté d'agglomération de Roissy en France, qui regroupe des communes de taille très variée, illustre bien le fait que l'analyse à l'échelle infracommunale n'apporte pas d'information pour les communes peu peuplées.

Même sans distinguer logement collectif et maison individuelle, la carte ci-dessous qui représente le nombre total de PO Anah est surtout pertinente pour des communes comme Arnouville, Garges-lès-Gonesse ou Goussainville.

Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah sur la CA de Roissy en France, en 2015



HÉBERGER
SE LOGER
CONSTRUIRE
HABITER MIEUX

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement**

5 rue Leblanc 75 911 Paris Cedex 15

01 82 52 40 00

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

contact-drihl@developpement-durable.gouv.fr

